

Direction générale
de l'alimentation

Sous-direction de la
qualité et de la protection
des végétaux

Bureau de la
réglementation et de la
mise sur le marché des
intrants

Dossier suivi par : SS

Réf : 9900242AMRV14013

GOWAN FRANCE
5 RUE DU GUE
77139 PUISIEUX
FRANCE



Paris, le 12 DEC. 2014

Objet : Lettre de décision

Madame, Monsieur,

Veillez trouver ci-joint la lettre de décision qui fait suite à votre demande d'autorisation de mise sur le marché d'une préparation identique selon la procédure de revente, concernant le produit :

N° Intransit : 2140437 - MANCOWAN PLUS

AMM n° 2140236

(ce n° intrant et ce nom sont à rappeler dans chaque correspondance concernant ce dossier)

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Vous disposez d'un délai de deux mois, pour contester la présente décision, si vous le souhaitez, devant le Tribunal administratif

Pour le Ministre et par délégation,

Le sous-directeur de la qualité
et de la protection des végétaux

Alain TRIDON

Conformément aux dispositions du chapitre III du titre V du livre II de la partie législative du Code Rural et des textes pris pour son application, les décisions suivantes ont été arrêtées dans les conditions ci-dessous :

Descriptif de l'Intrant

N°intrant : 2140437 Nom commercial : **MANCOWAN PLUS**

Produits Phytopharmaceutiques
N° AMM : 2140236

Date prévisionnelle de renouvellement : 2019

Firme détentrice : GOWAN FRANCE

Type commercial : Revente

Vu l'avis de l'Anses n°2014-3161 du 17 octobre 2014

Conditions d'emploi

- Porter des gants et un vêtement de protection appropriés pendant toutes les phases de mélange/chargement et d'application.
- Délai de rentrée : 48 heures.
- Pour protéger les arthropodes non cibles, respecter une zone non traitée de 5 mètres par rapport à la zone non cultivée adjacente.
- Pour protéger les organismes aquatiques, respecter une zone non traitée de 50 mètres par rapport aux points d'eau pour l'ensemble des usages revendiqués

L'autorisation de mise sur le marché de la préparation MANCOWAN PLUS est accordée.

Dénomination de l'intrant

MANCOWAN PLUS

Nom du produit de référence: DITHANE NEOTEC

Teneur garantie en matière active

75 % Mancozèbe

Classement

Classement Tox.	N	dangereux pour l'environnement
Classement Tox.	Xn	NOCIF
Phr. Risque	R43	PEUT ENTRAINER UNE SENSIBILISATION PAR CONTACT AVEC LA PEAU
Phr. Risque	R50	TRES TOXIQUE POUR LES ORGANISMES AQUATIQUES
Phr. Risque	R63	RISQUE POSSIBLE PENDANT LA GROSSESSE D'EFFETS NEFASTES POUR L'ENFANT
Phr. Prudence		VOIR ARRETES APPROPRIES SUR LES CLASSEMENTS ET L'ETIQUETAGE POUR LES CONSEILS DE PRUDENCE

Vous disposez d'un délai de deux mois, pour contester la présente décision, si vous le souhaitez, devant le Tribunal administratif

Pour le Ministre et par délégation,

Le sous-directeur de la qualité
et de la protection des végétaux

Alain TRIDON

12 DEC. 2014

Liste des usages rattachés

USAGE 16053201 - Oignon*Trt Part.Aer.*Rouille(s)

Dose d'emploi 2,5 KG/HA

Décision AUTORISATION MISE SUR LE MARCHÉ

Max. Apport 4 ZNT : 50 m

Cond. Emp.

Les conditions d'utilisation de la préparation, compte tenu des bonnes pratiques agricoles critiques proposées, permettent de respecter la limite maximale de résidus en recommandant un délai avant récolte de 42 jours.

USAGE 16173205 - Betterave potagère*Trt Part.Aer.*Mildiou(s)

Dose d'emploi 2 KG/HA

Décision AUTORISATION MISE SUR LE MARCHÉ

Max. Apport 3 ZNT : 50 m

Cond. Emp.

- Uniquement sur betterave.

- Les conditions d'utilisation de la préparation, compte tenu des bonnes pratiques agricoles critiques proposées, permettent de respecter la limite maximale de résidus en recommandant un délai avant récolte de 30 jours.

USAGE 16203203 - Carotte*Trt Part.Aer.*Maladies des tâches brunes

Dose d'emploi 2 KG/HA

Décision AUTORISATION MISE SUR LE MARCHÉ

Max. Apport 4 ZNT : 50 m

Cond. Emp.

- Uniquement autorisé sur Carotte, Céleri rave, Panais, Raifort, Persil à grosse racine, salsifis

- Les conditions d'utilisation de la préparation, compte tenu des bonnes pratiques agricoles critiques proposées, permettent de respecter la limite maximale de résidus en recommandant un délai avant récolte de 30 jours.

USAGE 16203204 - Carotte*Trt Part.Aer.*Champignons (pythiacées)

Dose d'emploi 2 KG/HA

Décision AUTORISATION MISE SUR LE MARCHÉ

Max. Apport 4 ZNT : 50 m

Cond. Emp.

- Uniquement autorisé sur Carotte, Céleri rave, Panais, Raifort, Persil à grosse racine, salsifis

- Les conditions d'utilisation de la préparation, compte tenu des bonnes pratiques agricoles critiques proposées, permettent de respecter la limite maximale de résidus en recommandant un délai avant récolte de 30 jours.

USAGE 12153204 - Cassissier*Trt Part.Aer.*Maladies du feuillage

Dose d'emploi 2 KG/HA

Décision AUTORISATION MISE SUR LE MARCHÉ

Max. Apport 4 ZNT : 50 m

Cond. Emp.

- Uniquement autorisé sur Cassissier, Myrtillier, Groseillier(s), Airelle.

- Les conditions d'utilisation de la préparation, compte tenu des bonnes pratiques agricoles critiques proposées, permettent de respecter la limite maximale de résidus en recommandant un délai avant récolte de 30 jours.

Vous disposez d'un délai de deux mois, pour contester la présente décision, si vous le souhaitez, devant le Tribunal administratif.

Pour le Ministre et par délégation,

Le sous-directeur de la qualité
et de la protection des végétaux

12 DEC. 2014

Abou ABUJA

USAGE 16353203 - Chicorées - Production de racines*Trt Part.Aer.*Rouille(s)

Dose d'emploi 2 KG/HA

Décision AUTORISATION MISE SUR LE MARCHÉ

Max. Apport 2 ZNT : 50 m

Cond. Emp.

Les conditions d'utilisation de la préparation, compte tenu des bonnes pratiques agricoles critiques proposées, permettent de respecter la limite maximale de résidus en recommandant un délai avant récolte de 30 jours.

USAGE 16323205 - Concombre*Trt Part.Aer.*Maladies des tâches brunes

Dose d'emploi 2 KG/HA

Décision AUTORISATION MISE SUR LE MARCHÉ

Max. Apport 4 ZNT : 50 m

Cond. Emp.

Les conditions d'utilisation de la préparation, compte tenu des bonnes pratiques agricoles critiques proposées, permettent de respecter la limite maximale de résidus en recommandant un délai avant récolte de 3 jours.

USAGE 16323204 - Concombre*Trt Part.Aer.*Mildiou(s)

Dose d'emploi 2 KG/HA

Décision AUTORISATION MISE SUR LE MARCHÉ

Max. Apport 4 ZNT : 50 m

Cond. Emp.

Les conditions d'utilisation de la préparation, compte tenu des bonnes pratiques agricoles critiques proposées, permettent de respecter la limite maximale de résidus en recommandant un délai avant récolte de 3 jours.

USAGE 13013901 - Légumes racines et tubercules tropicaux*Trt Part.Aer.*Anthracnose(s)

Dose d'emploi 2 KG/HA

Décision AUTORISATION MISE SUR LE MARCHÉ

Max. Apport 1 ZNT : 50 m

Cond. Emp.

- Autorisé uniquement pour l'anthracnose de l'igname
- Les conditions d'utilisation de la préparation, compte tenu des bonnes pratiques agricoles critiques proposées, permettent de respecter la limite maximale de résidus en recommandant un délai avant récolte de 28 jours.

USAGE 16603207 - Laitue*Trt Part.Aer.*Mildiou(s)

Dose d'emploi 2 KG/HA

Décision AUTORISATION MISE SUR LE MARCHÉ

Max. Apport 4 ZNT : 50 m

Cond. Emp.

Les conditions d'utilisation de la préparation, compte tenu des bonnes pratiques agricoles critiques proposées, permettent de respecter la limite maximale de résidus en recommandant un délai avant récolte de 28 jours.

USAGE 16753201 - Melon*Trt Part.Aer.*Maladies des tâches brunes

Dose d'emploi 2 KG/HA

Décision AUTORISATION MISE SUR LE MARCHÉ

Max. Apport 4 ZNT : 50 m

Cond. Emp.

- Les conditions d'utilisation de la préparation, compte tenu des bonnes pratiques agricoles critiques proposées, permettent de respecter la limite maximale de résidus en recommandant un délai avant récolte de 3 jours.

Vous disposez d'un délai de deux mois, pour contester la présente décision, si vous le souhaitez, devant le Tribunal administratif

Pour le Ministre et par délégation,

~~Le sous-directeur de la qualité
et de la protection des végétaux~~

Alain TRIDON

12 DEC. 2014

USAGE 16753208 - Melon*Trt Part.Aer.*Mildiou(s)
Dose d'emploi 2 KG/HA
Décision AUTORISATION MISE SUR LE MARCHÉ

Max. Apport 4 ZNT : 50 m

Cond. Emp.

- Les conditions d'utilisation de la préparation, compte tenu des bonnes pratiques agricoles critiques proposées, permettent de respecter la limite maximale de résidus en recommandant un délai avant récolte de 3 jours.

USAGE 16803204 - Oignon*Trt Part.Aer.*Pourriture grise et sclérotinioses
Dose d'emploi 2,5 KG/HA
Décision AUTORISATION MISE SUR LE MARCHÉ

Max. Apport 4 ZNT : 50 m

Cond. Emp.

Les conditions d'utilisation de la préparation, compte tenu des bonnes pratiques agricoles critiques proposées, permettent de respecter la limite maximale de résidus en recommandant un délai avant récolte de 28 jours.

USAGE 16803201 - Oignon*Trt Part.Aer.*Mildiou(s)
Dose d'emploi 2 KG/HA
Décision AUTORISATION MISE SUR LE MARCHÉ

Max. Apport 4 ZNT : 50 m

Cond. Emp.

Les conditions d'utilisation de la préparation, compte tenu des bonnes pratiques agricoles critiques proposées, permettent de respecter la limite maximale de résidus en recommandant un délai avant récolte de 28 jours pour l'oignon et l'échalote, et de 42 jours pour l'ail.

USAGE 16843201 - Poireau*Trt Part.Aer.*Mildiou(s)
Dose d'emploi 2 KG/HA
Décision AUTORISATION MISE SUR LE MARCHÉ

Max. Apport 3 ZNT : 50 m

Cond. Emp.

- Uniquement autorisé sur poireau
- Les conditions d'utilisation de la préparation, compte tenu des bonnes pratiques agricoles critiques proposées, permettent de respecter la limite maximale de résidus en recommandant un délai avant récolte de 60 jours.

USAGE 16843202 - Poireau*Trt Part.Aer.*Rouille(s)
Dose d'emploi 2,5 KG/HA
Décision AUTORISATION MISE SUR LE MARCHÉ

Max. Apport 3 ZNT : 50 m

Cond. Emp.

- Uniquement autorisé sur poireau
- Les conditions d'utilisation de la préparation, compte tenu des bonnes pratiques agricoles critiques proposées, permettent de respecter la limite maximale de résidus en recommandant un délai avant récolte de 60 jours.

USAGE 15653202 - Pomme de terre*Trt Part.Aer.*Maladies des tâches brunes
Dose d'emploi 2 KG/HA
Décision AUTORISATION MISE SUR LE MARCHÉ

Max. Apport 8 ZNT : 50 m

Cond. Emp.

Les conditions d'utilisation de la préparation, compte tenu des bonnes pratiques agricoles critiques proposées, permettent de respecter la limite maximale de résidus en recommandant un délai avant récolte de 7 jours.

Vous disposez d'un délai de deux mois, pour contester la présente décision, si vous le souhaitez, devant le Tribunal administratif

Pour le Ministre et par délégation,

Le sous-directeur de la protection
et de la protection des végétaux

Alain TRIDON

12 DEC. 2014

USAGE 15653201 - Pomme de terre*Trt Part.Aer.*Mildiou(s)

Dose d'emploi 2 KG/HA

Décision AUTORISATION MISE SUR LE MARCHÉ

Max. Apport 8 ZNT : 50 m

Cond. Emp.

Les conditions d'utilisation de la préparation, compte tenu des bonnes pratiques agricoles critiques proposées, permettent de respecter la limite maximale de résidus en recommandant un délai avant récolte de 7 jours.

USAGE 16903202 - Salsifis*Trt Part.Aer.*Rouille(s)

Dose d'emploi 2 KG/HA

Décision AUTORISATION MISE SUR LE MARCHÉ

Max. Apport 4 ZNT : 50 m

Cond. Emp.

Les conditions d'utilisation de la préparation, compte tenu des bonnes pratiques agricoles critiques proposées, permettent de respecter la limite maximale de résidus en recommandant un délai avant récolte de 30 jours.

USAGE 16953207 - Tomate*Trt Part.Aer.*Maladies des tâches brunes

Dose d'emploi 2 KG/HA

Décision AUTORISATION MISE SUR LE MARCHÉ

Max. Apport 5 ZNT : 50 m

Cond. Emp.

Les conditions d'utilisation de la préparation, compte tenu des bonnes pratiques agricoles critiques proposées, permettent de respecter la limite maximale de résidus en recommandant un délai avant récolte de 3 jours.

USAGE 16953201 - Tomate*Trt Part.Aer.*Mildiou(s)

Dose d'emploi 2 KG/HA

Décision AUTORISATION MISE SUR LE MARCHÉ

Max. Apport 5 ZNT : 50 m

Cond. Emp.

Les conditions d'utilisation de la préparation, compte tenu des bonnes pratiques agricoles critiques proposées, permettent de respecter la limite maximale de résidus en recommandant un délai avant récolte de 3 jours.

USAGE 12703206 - Vigne*Trt Part.Aer.*Black rot

Dose d'emploi 2 KG/HA

Décision AUTORISATION MISE SUR LE MARCHÉ

Max. Apport 4 ZNT : 50 m

Cond. Emp.

Les conditions d'utilisation de la préparation, compte tenu des bonnes pratiques agricoles critiques proposées, permettent de respecter la limite maximale de résidus en recommandant un délai avant récolte de 28 jours.

USAGE 12703203 - Vigne*Trt Part.Aer.*Mildiou(s)

Dose d'emploi 2 KG/HA

Décision AUTORISATION MISE SUR LE MARCHÉ

Max. Apport 4 ZNT : 50 m

Cond. Emp.

Les conditions d'utilisation de la préparation, compte tenu des bonnes pratiques agricoles critiques proposées, permettent de respecter la limite maximale de résidus en recommandant un délai avant récolte de 28 jours.

Vous disposez d'un délai de deux mois, pour contester la présente décision, si vous le souhaitez, devant le Tribunal administratif

Pour le Ministre et par délégation,

Le directeur général
et de la protection des végétaux

Alain TRIDON

12 DEC. 2014

USAGE 12703207 - Vigne*Trt Part.Aer.*Rougeot parasitaire

Dose d'emploi 2 KG/HA

Décision AUTORISATION MISE SUR LE MARCHÉ

Max. Apport 4 ZNT : 50 m

Cond. Emp.

Les conditions d'utilisation de la préparation, compte tenu des bonnes pratiques agricoles critiques proposées, permettent de respecter la limite maximale de résidus en recommandant un délai avant récolte de 28 jours.

USAGE 16863204 - Poivron*Trt Part.Aer.*Mildiou(s)

Dose d'emploi 2 KG/HA

Décision AUTORISATION MISE SUR LE MARCHÉ

Max. Apport 4 ZNT : 50 m

Cond. Emp.

Les conditions d'utilisation de la préparation, compte tenu des bonnes pratiques agricoles critiques proposées, permettent de respecter la limite maximale de résidus en recommandant un délai avant récolte de 3 jours.

USAGE 12453202 - Noyer*Trt Part.Aer.*Anthracnose(s)

Dose d'emploi 2 KG/HA

Décision AUTORISATION MISE SUR LE MARCHÉ

Max. Apport 4 ZNT : 50 m

Cond. Emp.

Les conditions d'utilisation de la préparation, compte tenu des bonnes pratiques agricoles critiques proposées, permettent de respecter la limite maximale de résidus en recommandant un délai avant récolte de 45 jours.

USAGE 12503203 - Olivier*Trt Part.Aer.*Maladie de l'oeil de paon

Dose d'emploi 2,4 KG/HA

Décision AUTORISATION MISE SUR LE MARCHÉ

Max. Apport 1 ZNT : 50 m

Cond. Emp.

Les conditions d'utilisation de la préparation, compte tenu des bonnes pratiques agricoles critiques proposées, permettent de respecter la limite maximale de résidus en recommandant un délai avant récolte de 21 jours.

USAGE 12613203 - Pommier*Trt Part.Aer.*Maladies du feuillage

Dose d'emploi 2 KG/HA

Décision AUTORISATION MISE SUR LE MARCHÉ

Max. Apport 4 ZNT : 50 m

Cond. Emp.

Les conditions d'utilisation de la préparation, compte tenu des bonnes pratiques agricoles critiques proposées, permettent de respecter la limite maximale de résidus en recommandant un délai avant récolte de 28 jours.

USAGE 12553208 - Pêcher*Trt Part.Aer.*Rouille(s)

Dose d'emploi 2 KG/HA

Décision AUTORISATION MISE SUR LE MARCHÉ

Max. Apport 4 ZNT : 50 m

Cond. Emp.

Les conditions d'utilisation de la préparation, compte tenu des bonnes pratiques agricoles critiques proposées, permettent de respecter la limite maximale de résidus en recommandant un délai avant récolte de 30 jours.

Vous disposez d'un délai de deux mois, pour contester la présente décision, si vous le souhaitez, devant le Tribunal administratif

Pour le Ministre et par délégation,

Le sous-directeur de la qualité
et de la protection des végétaux

12 DEC. 2014

Alain TRIDON

USAGE 12553205 - Pêcher*Trt Part.Aer.*Tavelure(s)

Dose d'emploi 2 KG/HA

Décision AUTORISATION MISE SUR LE MARCHÉ

Max. Apport 4 ZNT : 50 m

Cond. Emp.

Les conditions d'utilisation de la préparation, compte tenu des bonnes pratiques agricoles critiques proposées, permettent de respecter la limite maximale de résidus en recommandant un délai avant récolte de 30 jours.

USAGE 12603203 - Pommier*Trt Part.Aer.*Tavelure(s)

Dose d'emploi 2 KG/HA

Décision AUTORISATION MISE SUR LE MARCHÉ

Max. Apport 4 ZNT : 50 m

Cond. Emp.

Les conditions d'utilisation de la préparation, compte tenu des bonnes pratiques agricoles critiques proposées, permettent de respecter la limite maximale de résidus en recommandant un délai avant récolte de 28 jours.

USAGE 12653201 - Prunier*Trt Part.Aer.*Rouille(s)

Dose d'emploi 2 KG/HA

Décision AUTORISATION MISE SUR LE MARCHÉ

Max. Apport 4 ZNT : 50 m

Cond. Emp.

Les conditions d'utilisation de la préparation, compte tenu des bonnes pratiques agricoles critiques proposées, permettent de respecter la limite maximale de résidus en recommandant un délai avant récolte de 30 jours.

USAGE 12653205 - Prunier*Trt Part.Aer.*Tavelure(s)

Dose d'emploi 2 KG/HA

Décision AUTORISATION MISE SUR LE MARCHÉ

Max. Apport 4 ZNT : 50 m

Cond. Emp.

Les conditions d'utilisation de la préparation, compte tenu des bonnes pratiques agricoles critiques proposées, permettent de respecter la limite maximale de résidus en recommandant un délai avant récolte de 30 jours.

USAGE 12703202 - Vigne*Trt Part.Aer.*Excoriose

Dose d'emploi 2 KG/HA

Décision AUTORISATION MISE SUR LE MARCHÉ

Max. Apport 2 ZNT : 50 m

Cond. Emp.

Les conditions d'utilisation de la préparation, compte tenu des bonnes pratiques agricoles critiques proposées, permettent de respecter la limite maximale de résidus en recommandant un délai avant récolte de 28 jours.

USAGE 12203201 - Cerisier*Trt Part.Aer.*Anthracnose(s)

Dose d'emploi 2 KG/HA

Décision AUTORISATION MISE SUR LE MARCHÉ

Max. Apport 4 ZNT : 50 m

Cond. Emp.

Les conditions d'utilisation de la préparation, compte tenu des bonnes pratiques agricoles critiques proposées, permettent de respecter la limite maximale de résidus en recommandant un délai avant récolte de 30 jours.

Vous disposez d'un délai de deux mois, pour contester la présente décision, si vous le souhaitez, devant le Tribunal administratif

Pour le Ministre et par délégation,

Le sous-directeur de la qualité
et de la protection des végétaux

Alain TRIDON

1 2 DEC. 2014

USAGE 12053200 - Agrumes*Trt Part.Aer.*Maladies diverses

Dose d'emploi 2,4 KG/HA

Décision AUTORISATION MISE SUR LE MARCHÉ

Max. Apport 1 ZNT : 50 m

Cond. Emp.

Les conditions d'utilisation de la préparation, compte tenu des bonnes pratiques agricoles critiques proposées, permettent de respecter la limite maximale de résidus en recommandant un délai avant récolte de 14 jours.

USAGE 16153201 - Asperge*Trt Part.Aer.*Rouille(s)

Dose d'emploi 2 KG/HA

Décision AUTORISATION MISE SUR LE MARCHÉ

Max. Apport 4 ZNT : 50 m

Cond. Emp. :

- Traitement en post-récolte.

USAGE 10993200 - Porte graine*Trt Part.Aer.*Maladies diverses

Dose d'emploi 2 KG/HA

Décision AUTORISATION MISE SUR LE MARCHÉ

Max. Apport 4 ZNT : 50 m

Cond. Emp.

Autorisé sur porte graines de betterave (mildiou), de légumineuses fourragères (maladies des taches foliaires), d'ombellifères (septoriose), de potagères, de PPAMC et de plantes florales (anthracnose, maladies des taches foliaires, mildiou, rouille blanche, rouilles),

USAGE 16863205 - Poivron*Trt Part.Aer.*Maladies des tâches brunes

Dose d'emploi 2 KG/HA

Décision AUTORISATION MISE SUR LE MARCHÉ

Max. Apport 4 ZNT : 50 m

Cond. Emp.

Les conditions d'utilisation de la préparation, compte tenu des bonnes pratiques agricoles critiques proposées, permettent de respecter la limite maximale de résidus en recommandant un délai avant récolte de 3 jours.

USAGE 15103221 - Blé*Trt Part.Aer.*Septoriose(s)

Dose d'emploi 2 KG/HA

Décision AUTORISATION MISE SUR LE MARCHÉ

Max. Apport 3 ZNT : 50 m

Cond. Emp. :

- Stade d'application : BBCH 65.

- Les conditions d'utilisation de la préparation, compte tenu des bonnes pratiques agricoles critiques proposées, permettent de respecter la limite maximale de résidus en recommandant un délai avant récolte de 3 jours.

USAGE 00517096 - Pois écosés frais*Trt Part.Aer.*Maladies des tâches brunes

Dose d'emploi 1,55 KG/HA

Décision AUTORISATION MISE SUR LE MARCHÉ

Max. Apport 2 ZNT : 50 m

Cond. Emp.

Les conditions d'utilisation de la préparation, compte tenu des bonnes pratiques agricoles critiques proposées, permettent de respecter la limite maximale de résidus en recommandant un délai avant récolte de 28 jours.

Vous disposez d'un délai de deux mois, pour contester la présente décision, si vous le souhaitez, devant le Tribunal administratif

Pour le Ministre et par délégation,

12 DEC. 2014

Le sous-directeur de la qualité
et de l'inspection vétérinaire
et zootechnique

Mme. BOUTON

USAGE 00517097 - Pois écosés frais*Trt Part.Aer.*Mildiou(s)

Dose d'emploi 1,55 KG/HA

Décision AUTORISATION MISE SUR LE MARCHÉ

Max. Apport 2 ZNT : 50 m

Cond. Emp.

Les conditions d'utilisation de la préparation, compte tenu des bonnes pratiques agricoles critiques proposées, permettent de respecter la limite maximale de résidus en recommandant un délai avant récolte de 28 jours.

USAGE 15103214 - Blé*Trt Part.Aer.*Rouille(s)

Dose d'emploi 2 KG/HA

Décision AUTORISATION MISE SUR LE MARCHÉ

Max. Apport 3 ZNT : 50 m

Cond. Emp. :

- Stade d'application : BBCH 65.

- Les conditions d'utilisation de la préparation, compte tenu des bonnes pratiques agricoles critiques proposées, permettent de respecter la limite maximale de résidus en recommandant un délai avant récolte de 3 jours.

Vous disposez d'un délai de deux mois, pour contester la présente décision, si vous le souhaitez, devant le Tribunal administratif

Pour le Ministre et par délégation,

Le sous-directeur de la qualité
et de la protection des végétaux

Alain TRIDON

12 DEC. 2014